

Compte rendu de la séance de Conseil Municipal, lundi 27 septembre 2021 à 20h

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15)	Dominique Chaudey, Jean-Luc Pairis, Aline Richard, Jérôme Hervé, Claude Bindit, Josette Richard, Patricia Alexanian, Ghislain Chouet (secrétaire de séance), Christophe Schoenfelder, Bruno Jamet, Mélanie Pointurier, Jérôme Pernot, Jérôme Mourot, Marylène Gimeno, Fabienne Drezet
----------------------	---

Absents excusés (0)	Procurations : /
----------------------------	------------------

Le 27 septembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Émargement de la feuille de présence.

Ordre du jour

- Délibération sur le projet du Pôle éducatif en commun avec Brevilliers, Mandrevillars, Echenans Sous Mont Vaudois

1/ Délibération sur le projet du Pôle éducatif en commun avec Brevilliers, Mandrevillars, Echenans Sous Mont Vaudois

Les Communes de Brevilliers, Echenans Sous Mont Vaudois et Mandrevillars décident de s'engager dans l'étude d'un pôle éducatif commun aux 3 villages.

La CCPH a déjà validé le principe d'un pôle périscolaire contiguë à cette future structure. Cette action de la CCPH est inscrite dans le cadre du plan PACT2 du Département de la Haute Saône ; sa pertinence est donc reconnue et encouragée.

La motivation première et déterminante est la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants et leur sécurité au sein de ce nouvel établissement et de ses abords.

Certains d'entre eux sont, par ailleurs, appelés à fréquenter les 2 structures de 7h30 à 18h30. Un environnement calme, accueillant et rassurant est donc essentiel pour leur épanouissement personnel et il favorise une socialisation riche et apaisée.

Cette étude est justifiée par le fait que les 2 écoles actuelles ne sont plus à même de garantir de bonnes conditions d'accueil, tant sur le plan matériel et fonctionnel que pédagogique. Elles sont fragilisées à moyen terme ; une décision sereine ne peut se prendre dans l'urgence ou dans l'attente d'une situation dégradée.

Afin de permettre un projet accepté par tous et dans le souci d'impliquer toutes les bonnes volontés, les 3 Communes s'engagent à mettre en place un véritable partenariat qui repose sur les points suivants :

- Des commissions inter communales composées d'élus des 3 Communes sont à constituer pour élaborer un projet au plus près des attentes. Les points déjà identifiés concernent la faisabilité financière, les projections démographiques, la réhabilitation des équipements actuels et les nouveaux usages possibles... D'autres

thématiques compléteront certainement cette démarche.

- Un syndicat intercommunal composé de représentants à part égale des 3 Communes est à créer afin de porter le projet dans ses aspects juridique, politique, financier et opérationnel.
- Un dialogue et des échanges approfondis avec les parents s'impose afin d'entendre au mieux leurs souhaits et de répondre à leurs légitimes interrogations sur le bien fondé du projet.
- Le dialogue déjà engagé avec les enseignants et l'Education Nationale est à intensifier afin de concevoir le meilleur outil pédagogique possible.

Les 3 Communes s'engagent donc, par ce vote, à lancer un Avant Projet Sommaire (APS) avant le vote du budget 2022.

Adoption à l'unanimité. (15 voix pour, arrivée de B. Jamet avant le vote)

Fin de séance à 22h15.